

Privilège—M. Coates

Par conséquent, pour les députés qui ont participé à cette discussion j'aimerais dire que si je ne puis, chaque fois que je donne mon autorisation à n'importe quel député ou groupe de députés d'utiliser ces locaux, insister sur les arrangements concernant le déroulement de leurs programmes, je suis par contre en mesure d'encourager autant que possible et du mieux possible l'utilisation de ces locaux sous tous ses aspects, afin d'en sauvegarder le décorum et c'est pourquoi je pense me faire conseiller dans cette affaire et voir ce que l'on peut faire à cet égard.

● (1530)

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je me tiens debout depuis quelque temps, espérant obtenir la parole. Je me rends compte que Votre Honneur prend toute l'affaire en délibéré, mais en même temps, puis-je faire quelques observations qui se rattachent, je crois, à la question.

Le député de Cumberland-Colchester-Nord (M. Coates) a signalé que vous êtes la personne directement comptable de l'emploi des édifices du Parlement et, à mon avis, des terrains qui les entourent. Je crois, cependant, qu'il y a une autre considération que vous devriez, en toute déférence, prendre en délibéré: le fait que nous ne sommes qu'une partie du Parlement. Somme toute, en qualité d'Orateur vous devez juger les questions de privilège touchant chaque député et également protéger les droits parlementaires. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le Parlement se divise en trois parties, la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes. A mon avis, l'utilisation des terrains et des édifices du Parlement sur le réseau national de télévision durant cette semaine et surtout le 1^{er} juillet pose une question fondamentale. Le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État (M. Guilbault) prétend que le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur cet organisme indépendant qui prépare les célébrations du 1^{er} juillet. Et pourtant, si cet organisme, quel qu'il soit, n'avait pas à sa disposition 3.5 millions de dollars pour réaliser son programme, nous n'aurions pas ce fond de scène, nous n'aurions pas de réactés ni d'avions Jetstars du ministère de la Défense nationale et nous n'aurions pas de fête non plus. Donc, le point que le secrétaire parlementaire fait ressortir, soit qu'il ne s'agit pas d'un engagement du gouvernement, est trompeur.

Deuxièmement, je dis qu'on emploie deux poids et deux mesures dans le cas de la semaine du Canada et du 1^{er} juillet organisés par le gouvernement et il faut vous le signaler, monsieur l'Orateur. Au Québec, ce dernier week-end, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Chrétien) a représenté le gouvernement canadien. Pour ce qui est du gouvernement, il n'avait rien à redire au fait que les représentants du parti d'opposition à Québec, le parti libéral si je ne m'abuse, soient invités, mais lorsqu'il s'agit des fêtes du jour du Canada dans la capitale du Canada, on ne prend aucune disposition pour y faire participer les représentants des deux côtés de la Chambre des communes.

[M. l'Orateur.]

Je vous assure, monsieur l'Orateur, nous ne prenons pas cette question à la légère. Je sais que dans ma province de l'ouest du Canada, on s'inquiète beaucoup du fait que le gouverneur général du Canada n'ait aucun rôle à jouer dans ce programme de participation. Après tout, c'est lui qui représente le chef de l'État, et non le premier ministre (M. Trudeau). Il n'empêche que le premier ministre est reçu à l'étranger comme chef d'État, qu'il a créé autour de lui une vaste bureaucratie et que, comme il l'a dit lui-même en répondant au très honorable représentant, il se considère comme le chef du pays. Cela sous-entend qu'il s'estime être, et non le gouverneur général, le chef du pays, et c'est là une chose dont vous, monsieur l'Orateur, devez tenir compte. Au contraire des États-Unis, notre chef de gouvernement et notre chef d'État ne sont pas le même homme. Notre gouverneur général est au-dessus des partis, et le premier ministre, par contre, est un homme politique, un homme de parti. Que cela lui plaise ou non, quand il faut que quelqu'un parle au nom de tous les Canadiens, ce doit être le représentant du chef de l'État, le gouverneur général. Tant que cela ne sera pas changé, se servir des édifices du Parlement pour y déployer un immense drapeau et y monter une scène, prévoir la participation des avions du ministère de la Défense nationale, tout cela à grands frais, doit être considéré par vous, je vous le dis en toute déférence, comme une atteinte indirecte aux droits et aux privilèges de tous les députés à la Chambre des communes.

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège relativement à la question que j'ai posée au cours de la période des interpellations. Votre Honneur m'a donné la parole et j'ai essayé d'obtenir des renseignements. Le 25 avril dernier, j'ai posé des questions au ministre de la Défense nationale (M. Danson) au sujet de la permission qu'il accordait aux députés d'installer des bureaux de circonscription dans les bases de la Défense nationale, permission que personne à la Chambre n'avait encore obtenue. Jamais auparavant nous n'avons eu accès aux bases de la Défense nationale, sauf à l'invitation d'un résident. La politique à cet égard a été grandement modifiée. J'ai tenté aujourd'hui d'obtenir des précisions relativement à cette politique établie; je voulais savoir quand le changement avait eu lieu. J'estime qu'on a porté atteinte à mes privilèges...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député le sait sûrement, il ne devrait pas essayer de formuler une objection, parce que la décision que j'ai rendue au sujet d'une interpellation est sans appel. Ensuite, cette affaire ne saurait faire l'objet d'une question de privilège; enfin, si le député tient à obtenir des précisions, il peut toujours en demander dans le cadre de la période des questions. Cependant, la façon dont il a posé sa question aujourd'hui était parfaitement irrecevable du fait qu'elle pouvait prêter à controverse. Oui, vraiment, elle prêtait à controverse.